



Le Centre au premier rang pour les surfaces drainées

Près d'un quart des surfaces agricoles sont drainées

Avec près de 535 000 ha drainés, la région Centre reste en tête du classement quant à l'équipement des parcelles, loin devant les Pays de la Loire (402 000 ha) et l'Aquitaine (209 000 ha).

La part de la surface drainée dans la région approche le quart de la SAU (23 %) et la situe en deuxième position derrière l'Ile-de-France.

Le drainage régresse en dix ans

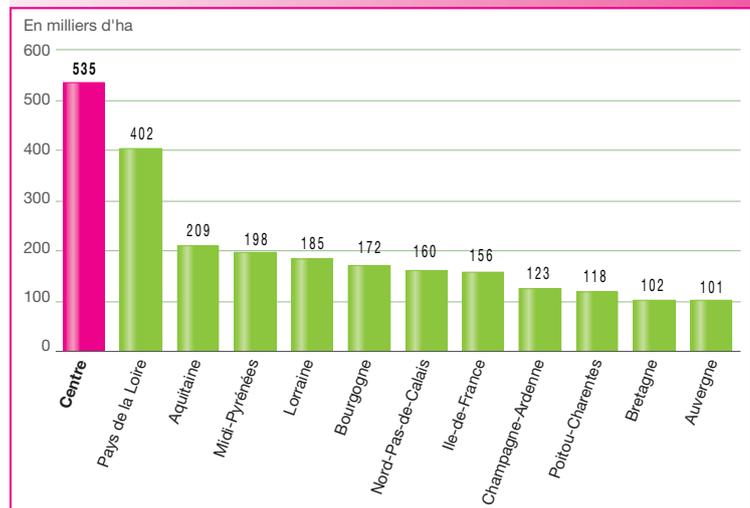
Les départements où le drainage est le plus développé sont l'Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher suivi du Loiret. Cependant depuis dix ans, les surfaces drainées régressent légèrement dans la région, hormis dans le Cher. Au niveau régional la baisse est de 1,4 %. Certains réseaux ne sont pas entretenus et ne permettent plus de réduire l'hydromorphie des sols.

Le Perche est très bien équipé

Le secteur le mieux équipé (plus de 75 % de la SAU) reste le Perche et sa frange orientale le Faux Perche. Sur cette zone, le drainage date d'une vingtaine d'années et a permis le développement de la céréaliculture.

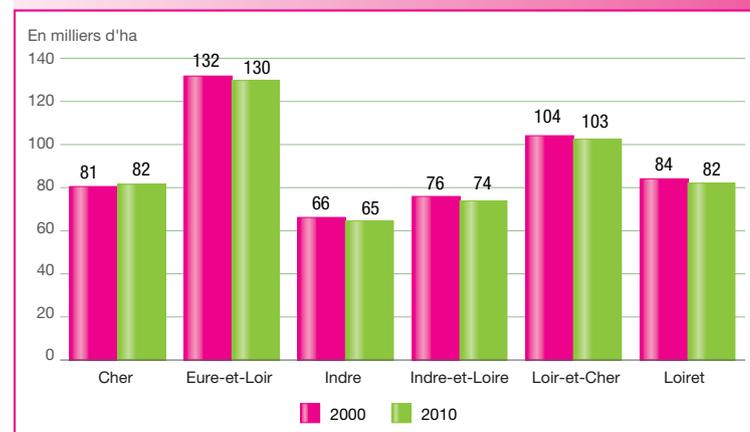
La Gâtine tourangelle, l'Orléanais et la Puisaye sont également des territoires où le drainage des sols agricoles est très développé.

La superficie drainée par région



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Comparaison des surfaces drainées entre 2000 et 2010

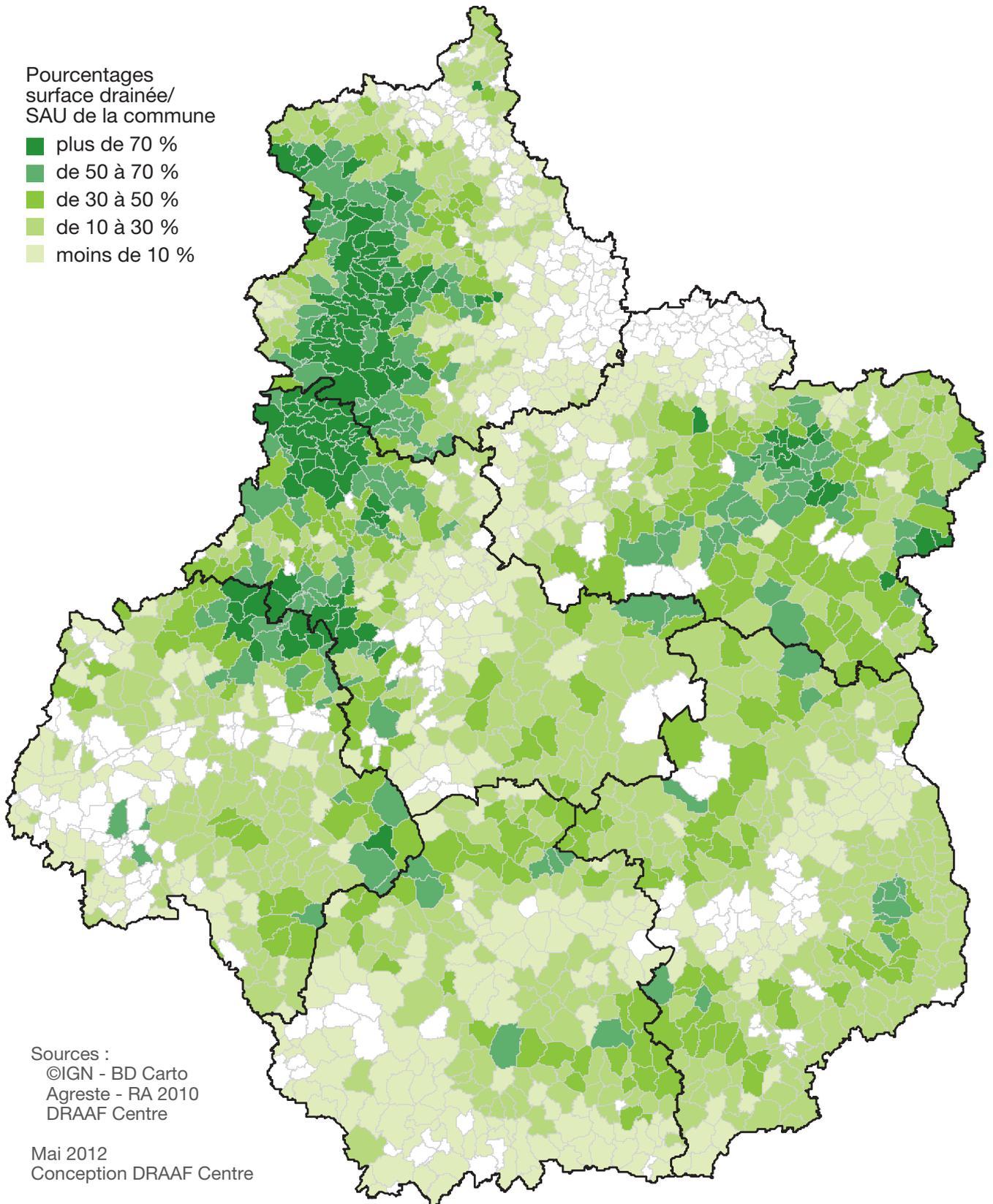


Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Part des surfaces drainées par commune en 2010

Pourcentages
surface drainée/
SAU de la commune

- plus de 70 %
- de 50 à 70 %
- de 30 à 50 %
- de 10 à 30 %
- moins de 10 %



Le taux d'équipement en drainage par petite région agricole

Petite région agricole	Département	SAU en 2010 (ha)	SAU drainée en 2010 (ha)	Part de la surface drainée par rapport à la SAU de la PRA (%)
Boischaut	18	51 875	12 495	24
Champagne berrichonne	18	201 109	31 852	16
Marche	18	25 101	2 619	10
Pays Fort et Sancerrois	18	62 779	12 552	20
Sologne	18	25 260	6 568	26
Val de Loire (Cher)	18	11 554	1 583	14
Vallée de Germigny	18	54 655	13 862	25
Beauce	28	213 563	39 530	19
Beauce dunoise	28	67 299	9 705	14
Drouais - Thimerais	28	60 596	14 209	23
Faux Perche	28	49 140	38 272	78
Perche	28	59 953	28 223	47
Boischaut du Nord	36	117 954	26 968	23
Boischaut du Sud	36	154 371	20 413	13
Brenne - Petite Brenne	36	73 739	8 565	12
Champagne berrichonne	36	106 627	8 795	8
Bassin de Savigné	37	8 949	1 555	17
Champeigne	37	47 156	7 641	16
Forêt d'Amboise	37	3 115	839	27
Gâtine de Loches et Montrésor	37	73 925	25 485	34
Gâtine Tourangelle	37	71 974	29 091	40
Plateau de Mettray	37	7 848	1 750	22
Région de Sainte Maure	37	51 714	5 550	11
Région viticole à l'Est de Tours	37	9 924	397	4
Richelais	37	36 424	809	2
Val de Loire (Indre-et-Loire)	37	21 146	715	3
Beauce	41	97 532	20 282	21
Champagne berrichonne	41	4 037	1 282	32
Gâtine Tourangelle	41	27 393	16 674	61
Grande Sologne	41	25 843	6 153	24
Perche	41	35 070	27 069	77
Perche Vendômois	41	25 048	14 746	59
Plateaux bocagers de la Touraine méridionale	41	20 766	4 667	22
Sologne viticole	41	18 767	2 776	15
Vallées et Coteaux de la Loire	41	15 077	3 083	20
Vallées et Coteaux du Loir	41	18 835	5 824	31
Beauce de Patay	45	36 541	2 419	7
Beauce riche	45	77 258	1 856	2
Berry	45	17 498	6 332	36
Gâtinais pauvre	45	69 630	23 082	33
Gâtinais riche	45	44 698	9 156	20
Orléanais	45	28 169	9 823	35
Puisaye	45	31 883	14 088	44
Sologne	45	22 923	9 076	40
Val de Loire (Loiret)	45	26 667	6 362	24

Définitions

Superficie drainée ou assainie par un réseau de drains enterrés

Le drainage par un réseau de drains enterrés consiste à implanter dans le sol, à une profondeur variable (80 cm à 150 cm ou plus) un réseau continu de tuyaux perforés (drains) pour

éliminer l'excès d'eau du sol. Ce réseau aboutit à un « émissaire », un fossé ou un ruisseau.

Méthodologie du recensement agricole 2010

Le recensement agricole s'est déroulé de septembre 2010 à avril 2011.

Les résultats portent sur la campagne 2009 – 2010. Les recensements précédents avaient eu lieu en 2000, 1988, 1979, 1970. C'est l'une des plus importantes opérations statistiques du Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt. Le recensement s'effectue dans le cadre de la réglementation statistique de l'Union européenne et selon les recommandations des Nations unies. Pour répondre aux obligations internationales et communautaires, tous les pays de l'Union européenne ont effectué un recensement agricole entre 2009 et 2010, ce qui permet de comparer leur agriculture.

La confidentialité des données recueillies par le recensement agricole est assurée par la loi du 7 juin 1951 sur le secret statistique. Toute personne participant au recensement agricole est tenue au secret professionnel. Les informations individuelles recueillies ne sont connues que des statisticiens et ne sont transmises à aucun autre service de l'État.

Elles ne seront diffusées que sous forme agrégée, pour préserver les données individuelles et l'anonymat des agriculteurs.

Qui a été recensé ?

Toutes les exploitations agricoles situées en métropole, dans les départements d'outremer et dans les collectivités d'outremer de Saint-Martin et Saint Barthélémy sont concernées.

L'exploitation agricole remplit 3 critères : avoir une activité agricole, avoir une gestion courante indépendante ; atteindre ou dépasser un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

La collecte sur le terrain

Le recensement agricole a été organisé par les services statistiques du ministère en charge de l'agriculture. La réalisation s'est effectuée à l'échelon régional par les services statistiques des directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Draaf). Des enquêtrices et enquêteurs, recrutés et formés spécialement pour l'opération, ont rendu visite aux exploitants agricoles et ont rempli, avec eux, le questionnaire du recensement agricole. Les questionnaires ont été saisis directement sur ordinateur portable chez l'enquêté.

Afin d'alléger la charge de réponse pour les enquêtés, les informations d'origine administrative se sont substituées aux questions posées aux exploitants à chaque fois que cela était possible.

Quelles données ont été recueillies ?

Quelques 700 données relevant de grandes thématiques ont été recueillies : les cultures et superficies cultivées, l'élevage et le cheptel, les modes de protection des cultures, l'équipement des exploitations, la diversification des activités, tourisme vert, la commercialisation des produits AOC, vente directe aux consommateurs, l'emploi salariat, emploi familial et le niveau de formation de l'exploitant, la gestion de l'exploitation, etc.

En revanche, le recensement agricole ne collecte pas les données financières des exploitations.

Le recensement agricole offre ainsi un portrait instantané et détaillé de l'agriculture. Il permet des comparaisons au niveau le plus fin, jusqu'à la commune. Il s'intéresse également aux plus petites exploitations.